

Séance du 15 octobre 2015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 octobre 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, MM. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

A DONNE POUVOIR : Mme Chabaud-Nadin à M. Neys.

ABSENTE : Mme Belbaraka.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Bisauta présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : DEVELOPPEMENT DURABLE – Forum 21 – Prise en charge des frais des intervenants.

Dans le cadre du Forum 21, organisé le 3 octobre 2015 sur le thème de la transition écologique et énergétique, trois conférences ont été proposées.

La Ville de Bayonne a prévu de rémunérer ou de prendre en charge les frais liés à l'intervention (transport, hébergement, restauration) de cinq intervenants, sur les bases suivantes :

- Anna Faucher (de l'IUFN : plateforme internationale de promotion des systèmes alimentaires durables pour les régions urbaines)
forfait : 650 € + prise en charge des frais de transport (remboursement à l'intéressée sur présentation de justificatifs)
- Charlotte Izard (de la RAC : réseau action climat)
forfait : 500 €

- Alain Lipietz (économiste et ancien eurodéputé)
prise en charge des frais de transport et d'hébergement (remboursement à l'intéressé sur présentation de justificatifs)
- François Menet-Haure (Alec 33)
prise en charge des frais de transport (remboursement à l'intéressé sur présentation de justificatifs)
- Anne Caix (CHU Pellegrin)
forfait : 500 €

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à régler ces dépenses.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.